

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023 A 20 HEURES.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 février 2023 s'est réuni à la salle du Conseil le vendredi 24 février 2023 à 20 heures sous la présidence de M. Le Maire Louis TOTY.

Présents : Louis TOTY, Éric DOLLE, Sylvie CLAVEL, Louis MOSSER, Damien SPINOUE, Maryline AMBLARD, Jean-Louis DELMAS, Jacques GARNIER, Jacques MALBEC, Dominique PEYTHIEU, Michèle RAOUX.

Nombre de présents : 11

Absents : Loïc BORDERIE (représenté par Damien SPINOUE), Laetitia DUMAS (représenté par Sylvie CLAVEL), Jean-Yves JOUVE (représenté par Louis TOTY) Isabelle MOULIER (représentée par Eric DOLLE),

Président de séance : M. Le Maire, Louis TOTY.

Secrétaire de séance : Sylvie CLAVEL.

Demande d'emprunt à court terme :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2021, la commune a souscrit un emprunt d'un montant de 180 000,00 € à un taux de 0,3 % dont l'échéance est le 28/02/2023. Cet emprunt a été contracté dans l'attente du versement des subventions ainsi que du remboursement de la TVA concernant les travaux d'assainissement de la rue des Acacias et de la rénovation des deux appartements de l'Agence Postale. M. Le Maire précise qu'à ce jour une partie des subventions et le remboursement de TVA sont en attente d'encaissement et qu'il n'est pas possible de prolonger l'emprunt à court terme. M. Le Maire propose donc au Conseil Municipal de contracter un nouvel emprunt à court terme sur un an pour un montant de 150 000,00 € au taux de 3,60 % permettant de constituer une avance de trésorerie. Ce capital sera remboursé au fur et à mesure des encaissements des subventions et de TVA sans aucune pénalité pour remboursement anticipé. Les frais de dossier s'élèvent à 150,00 €. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce favorablement. M. Le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Conventions de locations des locaux et pâtures des Haras :

Louis MOSSER chargé de la gestion du site des Haras présente les deux conventions relatives aux locations annuelles de l'Association La Remonte de Trizac et Cheval Nature Détente. Les locaux et les pâtures nécessaires aux activités respectives des deux locataires ont été définis en fonction des besoins de chacun selon des périodes précises. Certaines clauses ont été également ajoutées aux deux conventions (voir annexes 1 et 2).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'élaboration de ces deux conventions.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Proposition de M.Pascal BLANC pour une location des Haras pour une activité commerciale :

M.Pascal Blanc a transmis une demande pour la location du site des Haras dans le but de créer une activité équestre (balades en calèche...) et de présenter une exposition sur l'histoire du cheval à Trizac. Etant donné que le site est déjà loué le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

Questions diverses :

Demande d'utilisation d'un terrain communal rue des Tiolets : Nous avons eu une demande d'utilisation d'un bien communal public situé Rue des Tiolets. Le Conseil Municipal décide de se renseigner afin de prendre la décision légalement envisageable.

La séance a été levée à 21H45.

